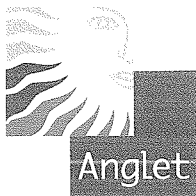
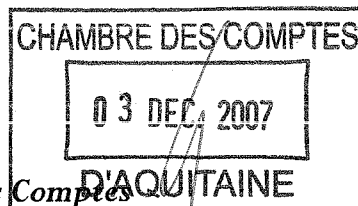
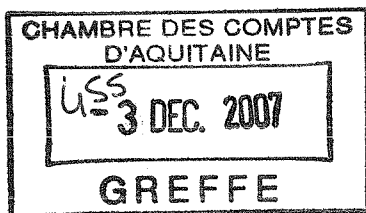


Le Maire

RV/MC
2007 - N° 164



ANGLET, le 29 novembre 2007



Monsieur Bernard GIREL
Conseiller Maître à la Cour des Comptes
Président de la CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES D'AQUITAINE
3, place des Grands-Hommes - B.P. 618
33006 BORDEAUX Cedex

Monsieur le Président,

Par courrier du 24 octobre dernier, remis à mon Cabinet le 29 octobre, vous avez bien voulu me communiquer le rapport d'observations de la Chambre, portant jugement des comptes de la Ville d'Anglet, de 2001 à 2004 et examen de la gestion de 2001 jusqu'à la période la plus récente.

Je note tout d'abord avec satisfaction que vous ne relevez pas d'irrégularité dans la tenue des comptes et que les anomalies qui pouvaient affecter la lisibilité des documents financiers ont été explicitées.

Comme vous l'avez indiqué, le contrôle porte pour la gestion jusqu'à la période la plus récente.

Or, si le rapport a été délibéré le 18 octobre 2007, il ne comporte aucune mention des années 2006 et 2007 ce qui, dans cette période, ne permet pas d'appréhender l'ensemble des données disponibles du mandat, comme il aurait été attendu.

Aussi, je souhaiterais que quelques éléments puissent être pris en compte pour permettre de comprendre la cohérence de la stratégie financière de l'ensemble de la période.

D'abord, il convient de rappeler le diagnostic de la situation précédant 2001 au cours de laquelle les dépenses courantes augmentaient plus vite que les recettes entraînant ainsi les comptes dans un "effet de ciseaux", qui risquait de dégrader durablement les équilibres fondamentaux.

C'est la raison pour laquelle, à partir de 2002 (période examinée), un effort particulier a été fourni pour limiter la progression des dépenses à un niveau inférieur aux recettes.

Ainsi, pour les années suivantes, la tendance a été confirmée et amplifiée. La pression fiscale n'a fait que compenser la stagnation de l'effort sur les contribuables durant les années 1998 à 2001.

Puis en 2005, 2006 et surtout en 2007, les taux ont régulièrement diminué et la progression a finalement été fixée à 1 % pour la taxe d'habitation et 2 % pour la taxe sur le foncier bâti, ce qui est inférieur à la hausse constatée des prix à la consommation.



L'objectif de cette stratégie fiscale sur la période visait et a permis de dégager un autofinancement croissant de la section d'investissement.

Ainsi, de 2001 à 2007, le montant total des dépenses d'équipement a atteint pratiquement 57 M€ avec des pics significatifs supérieurs à 11 M€ en 2005 et 2006 et à 13 M€ en 2007.

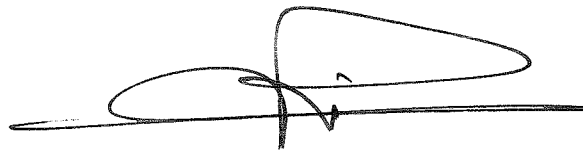
Cette situation doit être appréciée au regard de la diminution à un rythme régulier de l'encours de la dette qui passe de 31,4 M€ en 2001 à 27,3 M€ en 2007, préservant ainsi les grands équilibres à plus long terme.

La prise en compte de ces éléments me paraît indispensable pour saisir l'évolution d'ensemble des comptes de la Commune sur la période.

Je souhaiterais que vous puissiez intégrer ces éléments à votre rapport d'observations et je suis prêt à vous en entretenir personnellement au cours d'une rencontre à votre bureau, si vous le jugez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Robert VILLENAVE